

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Juillet 2025

N°87

Reflets de la vie municipale à Ruhans

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises durant cette période estivale le 20 Juin et le 18 Juillet.

Les travaux de voirie à programmer ont constitué le point le plus important, ils sont détaillés dans ce bulletin. Ce poste de dépenses grève une grosse partie du budget communal, phénomène aggravé cette année avec des travaux non programmés initialement dus en grande partie aux aléas climatiques (fortes pluies) et à leurs conséquences : glissement de terrains, ravinement des routes, obstruction des écoulements..

Cela nous amène donc à adapter le programme de travaux prévisionnels pour faire face aux urgences qui restent cependant limités sur notre territoire comparées à ce que certaines communes subissent.

Il faut donc espérer que l'été se déroule sans problème climatique majeur et nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.



Serge GIRARD



Dans ce numéro

1/ Eclairage public.....	2
1/ Renouvellement adhésion- Service Prévention.....	3
2/ Ferme La Villedieu.....	3
3/ Voirie	4
4/ Voirie.....	4
5/Composition futur Conseil Communa- taire.....	4
6/ Questions divers- es.....	4
7/ Indicateurs du changement climatique.....	5 à 11



1/ Eclairage public



2/ Renouvellement adhésion au Service Prévention et d'Accompagnement au maintien dans l'emploi (2025-2027)

3/ Ferme La Villedieu



1/ Eclairage public

• Convention SIED

La Commune avait adhéré il y a 3 ans au contrat d'entretien de l'éclairage public proposé par le SIED. Cette convention arrive à échéance, le Conseil a dû se prononcer sur sa reconduction éventuelle. Le bilan fait sur les 3 années écoulées étant positif, le Conseil a donc décidé de renouveler cette adhésion sur la base d'un coût de 21 € par point lumineux.

• Passage en LED de l'éclairage public

Le Conseil avait validé précédemment ce choix et un dossier a donc été constitué auprès du SIED qui a établi un plan pluriannuel de remplacement avec des subventions à hauteur de 80%.

Vingt huit communes ont été retenues cette année, Ruhans est arrivé en 29ème position. En principe donc ces travaux seront reportés en 2026, mais il est possible si tous les crédits prévisionnels 2025 ne sont pas consommés que notre Commune soit repêchée en fin d'année.

2/ Renouvellement de l'adhésion au Service Prévention et d'Accompagnement au maintien dans l'emploi (2025-2027)

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » avec lequel il est possible de convenir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer à ce service qui permet par ailleurs de répondre aux obligations réglementaires fixées par décret.

3/ Ferme La Villedieu

Le propriétaire de la ferme de La Villedieu ayant fait appel de la décision du Tribunal Correctionnel de Vesoul, l'affaire a été jugée le 13 Mai par la Cour d'Appel de Besançon. M'étant constitué partie civile au nom de la Commune, je me suis donc présenté devant la Cour d'Appel et j'ai retracé toute la chronologie des faits concernant ce bâtiment avec des photos pour étayer mes propos. La Cour d'Appel a confirmé en grande partie le jugement du Tribunal Correctionnel avec notamment :

- le versement à la Commune d'une somme de 6 634.87 € pour les travaux engagés (enlèvement des tôles) et le coût des nombreuses lettres recommandées avec Accusés de Réception envoyées.
- L'obligation de raser intégralement le bâtiment avec une astreinte de 100 € par jour de retard.
- L'amende de 5 000 € a été transformée en une peine de 8 mois de prison avec interdiction d'achat de tout bien immobilier durant 5 ans.

4/ Travaux voirie

- **Un effondrement s'est produit rue de la Biche** dû à une rupture d'une canalisation d'eaux pluviales. Les travaux ont été confiés à l'Entreprise Blanc TP pour un coût de 1 278 €.

- **Glissement de terrain route d'Aubertans à Millaudon**

Une partie du talus surplombant la route départementale à la sortie de Millaudon direction Quenoche s'est effondrée probablement en raison des pluies importantes accumulées durant l'hiver. Plusieurs solutions et devis ont été établis par trois entreprises.

Simple empierrement, pose de gabions, pose d'éléments en béton, le coût des travaux s'échelonne de 2 200 € environ à un peu plus de 14 400 €. Après en avoir débattu le Conseil a finalement retenu la solution de l'empierrement par l'entreprise Blanc TP pour un coût de 2 187.00 €.

- **Réfection Chemin des Fougères**

De gros trous se sont formés sur la partie plane. Trois solutions ont été envisagées :

- Scarification à la niveleuse avec dérasement 4 680 €,
- Mise en place de revêtement bicouche pour 6 960 € supplémentaires,
- Fourniture et mise en œuvre de granulats 0/63 pour boucher les trous 2 352 €. C'est cette dernière solution qui a été retenue par le Conseil Municipal. C'est l'entreprise Demoulin TP qui réalisera les travaux.

- **Réparations localisées**

Elles viennent d'être effectuées par l'entreprise Demoulin pour un montant de 3 768 €.

- **Route de la Combe d'Oiseau**

Une partie va être reprise par l'entreprise Demoulin TP (250 mètres) avec mise en œuvre d'un enduit élastomère pour un coût de 3 510 €. Il faut ajouter au montant de ces travaux, ceux qui ont été réalisés sur fin 2024, mais qui seront payés cette année à savoir :

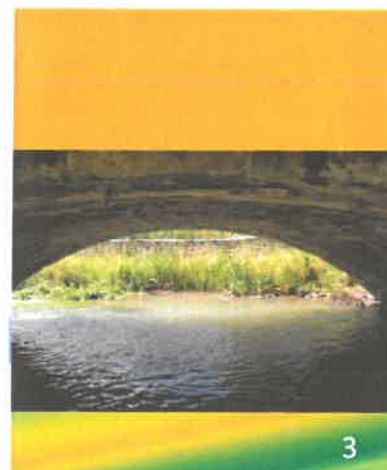
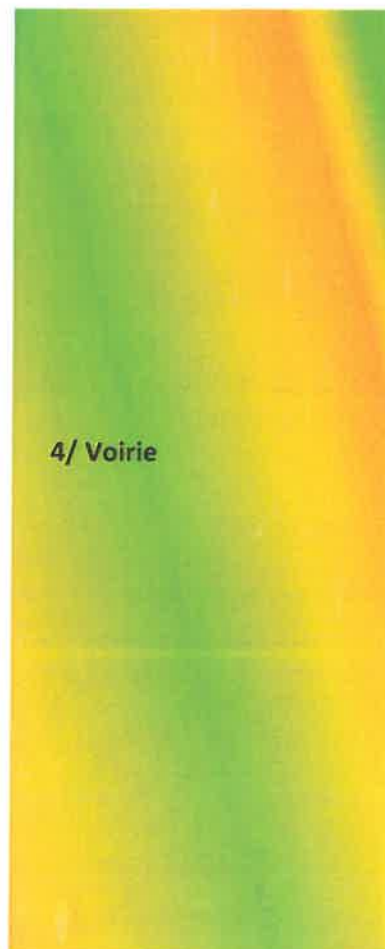
- Réfection et pose de grilles avaloirs à La Villedieu pour un coût de 6 098 €.
- Remise en état du chemin forestier mitoyen avec Beaumotte route d'Aubertans pour 894 €.

- **Pont Millaudon**

Dans le cadre de la « loi sur l'eau », la DDT a demandé une étude sur une présence éventuelle de chiroptères sous le pont. Un Cabinet a été recruté, sa visite sur site a été effectuée, le rapport nous est parvenu, il fait le constat d'une absence de traces de chiroptères. Il a été transmis à la DDT, ainsi que les rapports des études géotechniques et de structure.

Après échanges avec les Services de la DDT, l'arrêté d'autorisation des travaux vient de nous être transmis.

La Quenoche ne sera pas détournée, la DDT préférant la pose de batardeaux. La rédaction des appels d'offres est en cours, il reste une petite chance si les entreprises sont disponibles et si les conditions météo le permettent que ces travaux puissent se réaliser sur septembre, octobre, si non ils seront reportés sur l'été 2026.





4/ Voirie



5/ Composition futur Conseil Communautaire

6/ Questions diverses



La Commune avait sollicité le Département pour subventionner ces travaux, ce dernier vient de répondre favorablement et je l'en remercie, en accordant à la Commune une subvention de 53 143 €. Le montant prévisionnel des travaux HT est de 172 599 €, l'Etat a déjà accordé de la DETR à hauteur de 32 322 €. Un dernier dossier de subvention est en instance de traitement auprès du CEREMA qui est l'organisme qui met en place le plan national ponts. Ce dossier nous aura fait passer beaucoup de temps et d'énergie et j'espère vivement qu'il connaîtra rapidement une issue positive à moindre coût pour la Commune.

5/ Composition futur Conseil Communautaire

Deux solutions de représentativité des communes sont possibles :

- Le droit commun où il y aurait 47 sièges 9 à Rioz, 3 à Voray, 2 à Etuz, Boulot, Chaux-la-Lotière et toutes les autres communes 1 siège.
- L'accord local qui peut porter le nombre de représentants à 53 avec cette fois-ci, Rioz 7 sièges, Voray, Etuz, Boulot, Chaux-la-Lotière. Neuville-les-Cromary, Bussièrès, Bonnevent, Grandvelle, Cirey, Buthiers, Maizières 2 sièges, les autres communes 1 siège.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé pour l'accord local, le Conseil Municipal a aussi délibéré en ce sens.

6/ Questions diverses

- Lors d'un précédent Conseil Municipal, j'avais fait voté l'instauration d'une redevance « déchets sauvages ». Nous avons malheureusement eu à constater un nouveau dépôt de déchets de démolition d'une maison (poutres, matériel électrique) derrière la scierie. Pour l'instant, aucun indice ne permet d'identifier l'auteur de cet acte, si vous avez été éventuellement témoin de certains faits, n'hésitez pas à contacter la Mairie.
- La Poste nous a informé de la suppression de la boîte aux lettres située à Millaudon en raison du très faible trafic enregistré, il en demeure une seule au centre du village.
- Incidents chien agressif. Plusieurs personnes sont venues à la Mairie se plaindre du comportement agressif du chien au niveau de la ferme au bout de la Rue des Gravilleries. J'ai eu un entretien avec la propriétaire du chien et lui ai demandé de prendre les mesures nécessaires et notamment d'attacher le chien afin qu'il n'accède pas à la route. Il semble hélas que depuis, cet engagement ne soit pas totalement respecté et que le chien se jette sur les voitures qui passent, les piétons n'osant plus se promener à cet endroit. Si un nouvel incident intervenait, je serais contraint de déposer plainte à la Gendarmerie en vue de provoquer une expertise comportementale de l'animal.

- Défense incendie. Le matériel pour la mise aux normes a été acheté, la mise en place par des bénévoles de la Commune aura lieu courant Juillet. Le problème de la défense incendie sur le hameau de Millauon n'est pas résolu à ce jour, plusieurs hypothèses vont être étudiées (puit, citerne...) pour trouver la meilleure solution possible technique-ment et financièrement.



- PLUI. Il avait été envisagé une révision simplifiée du PLUI suite à deux recours traités par le Tribunal Administratif. L'hypothèse d'étendre cette révision à toutes les communes pour de petites modifications n'entraînant pas d'accroissement des surfaces constructibles avait été envisagée.

Les Services de la Préfecture ont conditionné cette possibilité à la mise en conformité immédiate du PLUI avec le SRADET (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire) Bourgogne Franche-Comté qui prévoit une réduction de plus de 56% de la consommation foncière pour les 10 prochaines années par rapport à celle réalisée de 2011 à 2021. Ainsi pour le Pays des 7 Rivières (CCPR + CCPMC) on passerait de 176 ha constructibles à 77. Chaque commune a droit à un minimum de 1 ha, comme il y a en tout 60 communes sur les deux communautés, il ne resterait donc que 17 ha à se partager. C'est pourquoi à l'heure actuelle, sauf évolution de la position préfectorale, la révision se limitera aux deux recours, ainsi la mise en conformité avec le SRADET n'interviendrait qu'en début 2028.



7/ Indicateurs du changement climatique

Le gouvernement a récemment sorti un plan national d'adaptation au changement climatique qui prévoit une cinquantaine de mesures pour préparer l'adaptation de nos sociétés. L'urgence climatique est là et il est donc nécessaire de connaître la trajectoire de réchauffement prévisionnelle (+ 2° d'ici 2030, +2,7° d'ici 2050 et de 4,0° à la fin du siècle) pour évaluer les conséquences sur le climat, les risques naturels, la santé...

Météo France a élaboré une synthèse des évolutions climatiques attendues par territoire.

Vous trouverez ci-après pour notre commune un certain nombre d'indicateurs à l'horizon 2050. En préalable, je rappelle que la commune se situe à une altitude minimum de 247 mètres et maximum de 362 mètres.

- Indicateurs climat :

Sur chaque indicateur la valeur de référence est calculée sur la période 1976—2005.

6/ Questions diverses

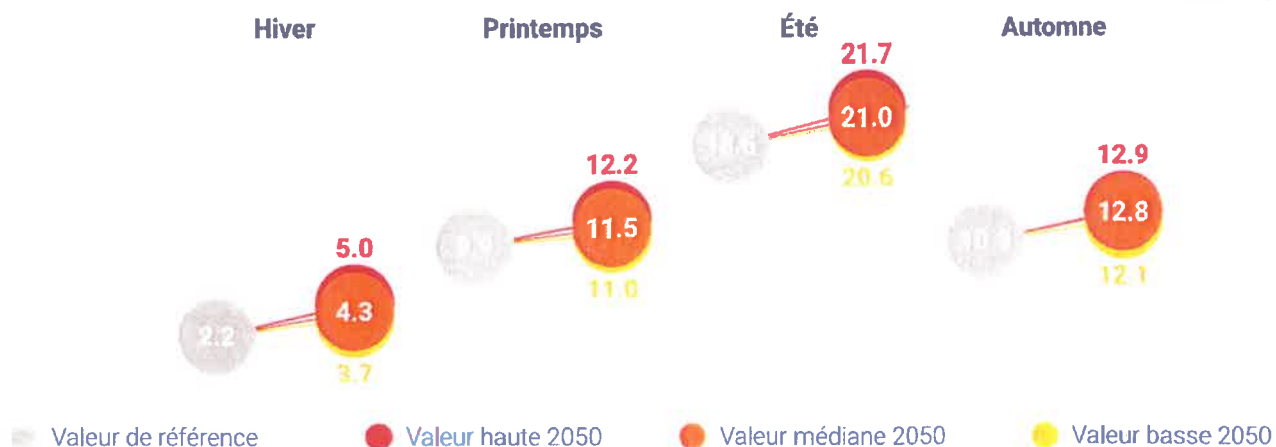
7/ Indicateurs du changement climatique



Indicateurs "Climat"

Température moyenne par saison (en °C)

2050 +2,7°C

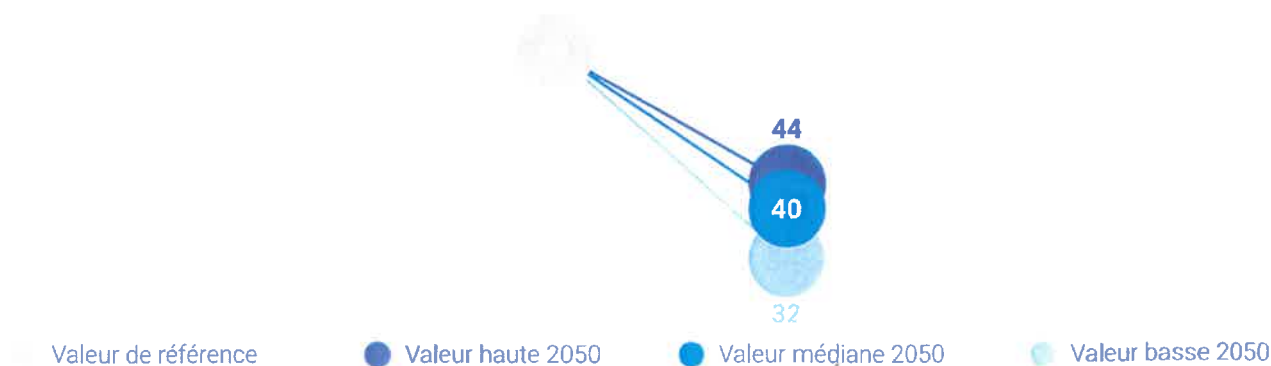


A l'échelle de la France, la température moyenne annuelle augmentera de plus de 2.0 °C d'ici l'horizon 2050 par rapport au climat récent, ce réchauffement étant plus marqué l'été que l'hiver.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente, saison par saison, l'évolution de la température moyenne entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Nombre annuel de jours de gel

2050 +2,7°C



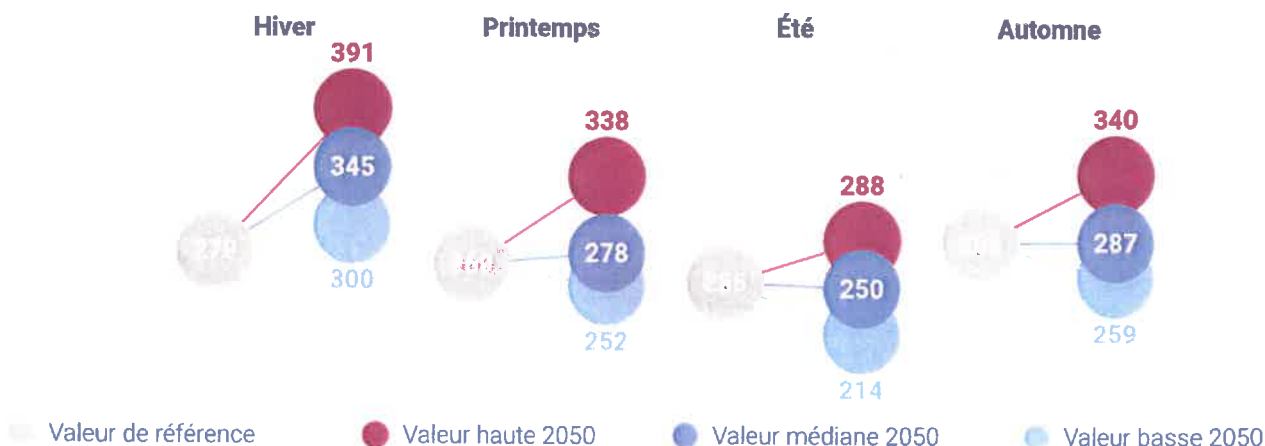
Est considéré comme jour de gel un jour où la température descend en dessous de 0 °C.

A l'échelle de la France, le nombre annuel de jours de gel baissera fortement dans le climat futur.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du nombre annuel de jours de gel, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Cumul de précipitations par saison (en mm)

2050



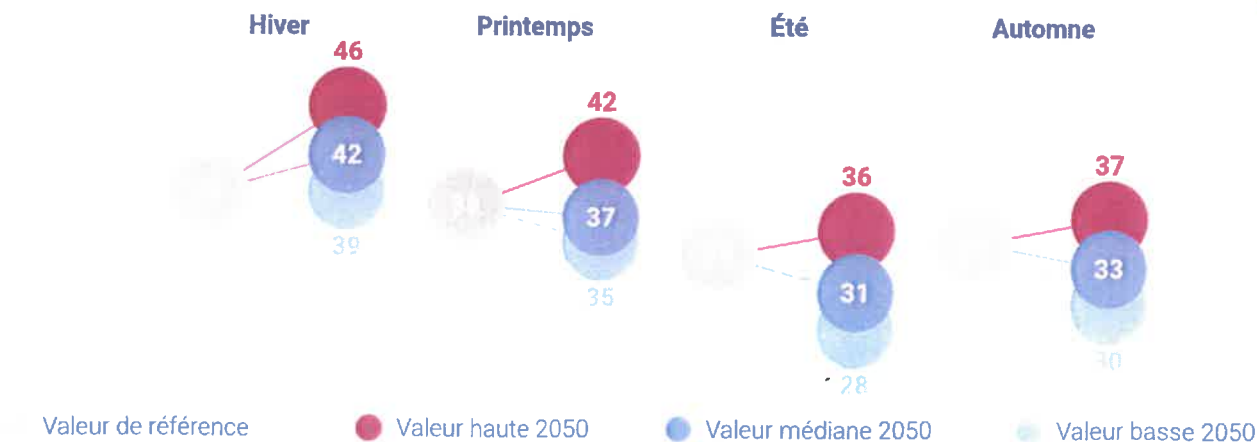
Les cumuls de précipitations sont calculés en mm : 1 mm de précipitations correspond au recueil d'un litre d'eau par mètre-carré de surface au sol.

A l'échelle de la France, les cumuls annuels de précipitations évolueront peu d'ici l'horizon 2050, mais une baisse modérée en été et une hausse modérée à forte en hiver sont cependant probables sur la majorité du pays.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente, saison par saison, l'évolution des cumuls de précipitations entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Nombre de jours par saison avec précipitations

2050



Un jour est considéré avec précipitations si la quantité d'eau recueillie est supérieure à 1 mm (c'est-à-dire supérieure à un litre d'eau par mètre-carré).

A l'échelle de la France, le nombre annuel de jours avec précipitations évolue peu d'ici l'horizon 2050, mais une légère baisse en été et une légère hausse en hiver sont cependant probables sur la majorité du pays.

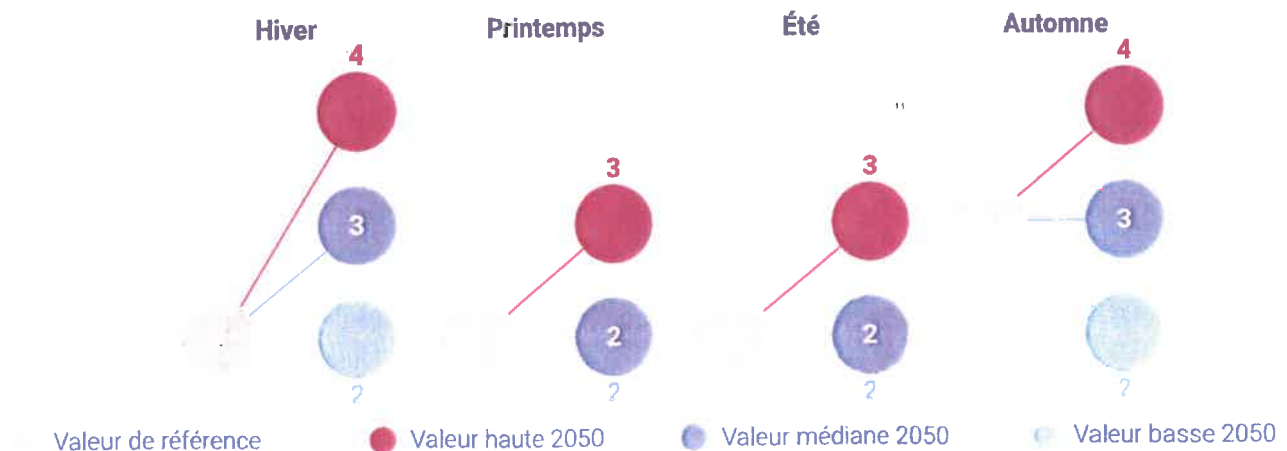
Pour notre commune, la figure ci-dessus représente, saison par saison, l'évolution du nombre de jours avec précipitations entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Indicateurs "Risques naturels"



Nombre de jours par saison avec fortes précipitations

2050



Un jour pluvieux est considéré jour avec fortes précipitations dès lors que la quantité d'eau recueillie est supérieure à 20 mm (c'est-à-dire supérieure à 20 litres d'eau par mètre-carré).

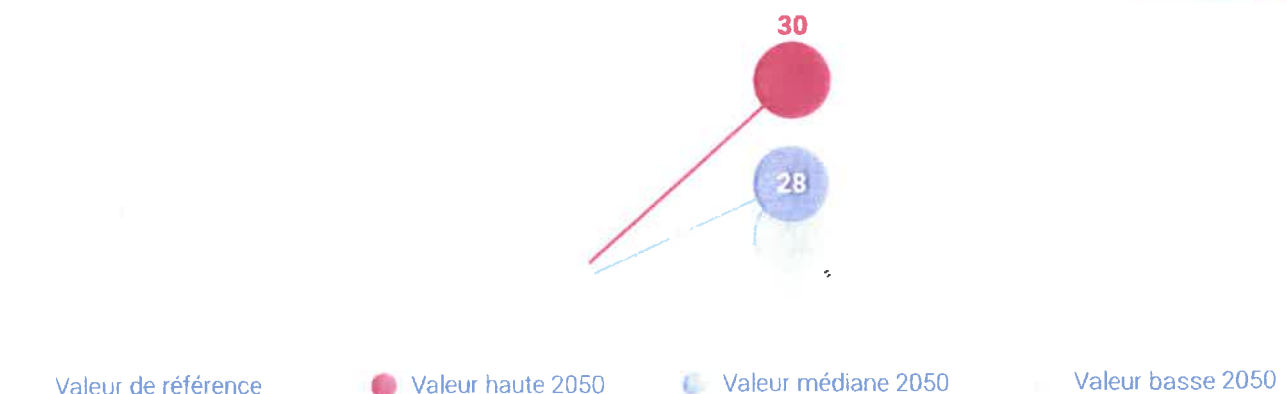
Hors reliefs et zone méditerranéenne, le nombre de jours avec fortes précipitations était assez faible en climat récent et évoluera peu d'ici l'horizon 2050. Toute augmentation, même faible, est à considérer cependant comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente, saison par saison, l'évolution du nombre de jours avec fortes précipitations, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.



Cumul de précipitations quotidiennes remarquables (en mm)

2050



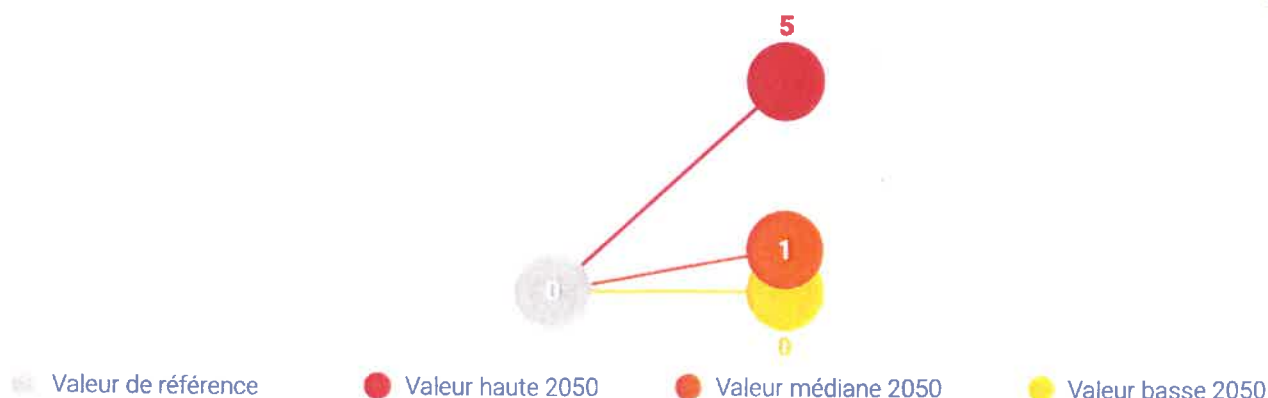
Le cumul de précipitations quotidiennes remarquables correspond à la valeur qui n'est dépassée en moyenne qu'un jour sur 100, soit 3 à 4 jours par an.

Sur l'ensemble du territoire, les cumuls de précipitations quotidiennes remarquables augmenteront légèrement d'ici l'horizon 2050. Toute augmentation, même faible, est à considérer toutefois comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du cumul de précipitations remarquables, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

🔥 Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation

2050 +2,7°C



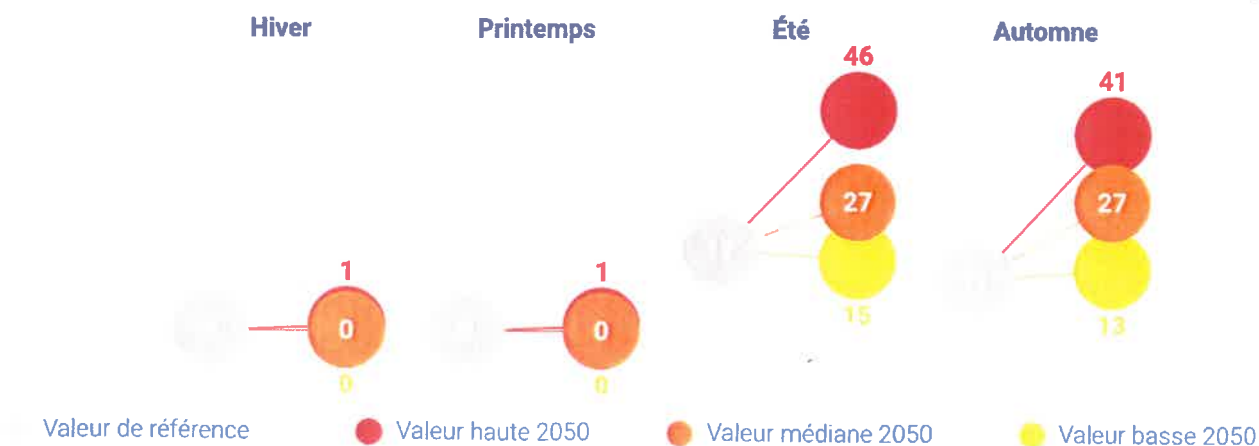
Un jour est considéré à risque significatif de feu de végétation lorsque l'Indice Forêt Météo (IFM) est supérieur à 40. Cet indice permet d'évaluer dans quelle mesure les conditions météorologiques sont favorables au déclenchement et à la propagation des feux.

D'ici l'horizon 2050, les conditions climatiques plus sèches conduiront à une augmentation du nombre de jours avec un risque significatif de feu de végétation : ce risque se renforcera là où il était déjà présent et apparaîtra dans de nouvelles régions.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du nombre annuel de jours en situation de risque significatif de feu de végétation, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

☀️ Nombre de jours par saison avec sol sec

2050 +2,7°C



Un jour est considéré avec sol sec lorsque l'indice d'humidité des sol superficiels (SWI) est inférieur à 0,4.

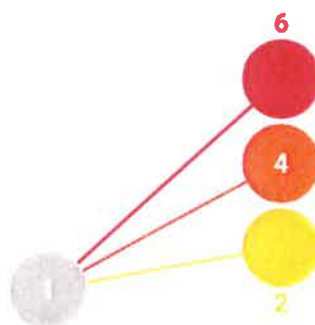
D'ici l'horizon 2050, l'élévation de la température sur l'ensemble du territoire entraînera l'augmentation du nombre de jours avec sol sec. Une conséquence parmi d'autres sera l'aggravation des risques de dommages aux bâtiments en lien au retrait/gonflement des argiles.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution, saison par saison, du nombre moyen de jours avec sol sec, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Indicateurs "Santé"

Nombre annuel de jours très chaud (>35°C)

2050



 Valeur de référence

 Valeur haute 2050

 Valeur médiane 2050

 Valeur basse 2050

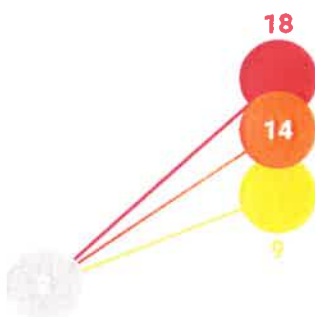
Un jour est considéré comme très chaud si la température dépasse 35 °C au cours de la journée.

Dans beaucoup de régions, les jours très chauds étaient relativement rares dans le climat récent. A l'horizon 2050, ce nombre de jours augmentera fortement induisant un accroissement des risques sanitaires.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du nombre annuel de jours très chauds, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)

2050



 Valeur de référence

 Valeur haute 2050

 Valeur médiane 2050

 Valeur basse 2050

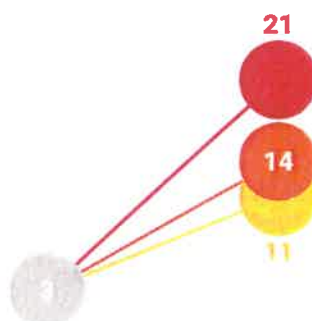
Une nuit est considérée comme chaude si la température durant cette nuit ne descend pas en dessous de 20 °C.

D'ici l'horizon 2050, ces nuits deviendront beaucoup plus fréquentes dans de nombreuses régions. Dans les villes, souvent sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, l'accroissement du nombre de nuits chaudes exacerbera les problèmes sanitaires.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du nombre annuel de nuits chaudes, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

🌡 Nombre annuel de jours en vague de chaleur

2050



● Valeur de référence

● Valeur haute 2050

● Valeur médiane 2050

● Valeur basse 2050

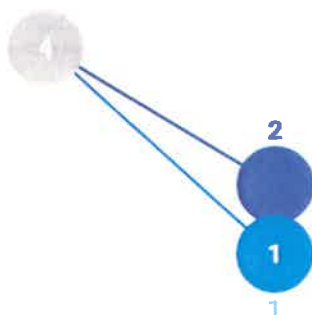
Un jour est considéré en vague de chaleur s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'été, d'au moins cinq jours consécutifs pour lesquels la température maximale quotidienne excède la normale de plus de cinq degrés.

L'augmentation du nombre de jours en vagues de chaleur est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici l'horizon 2050.

— Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du nombre annuel de jours en vague de chaleur, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

🌡 Nombre annuel de jours en vague de froid

2050



● Valeur de référence

● Valeur haute 2050

● Valeur médiane 2050

● Valeur basse 2050

Un jour est considéré en vague de froid s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'hiver, d'au moins cinq jours consécutifs pour lesquels la température minimale quotidienne est inférieure de plus de cinq degrés à la normale.

La diminution du nombre de jours en vagues de froid est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici l'horizon 2050.

Pour notre commune, la figure ci-dessus représente l'évolution du nombre annuel de jours en vague de froid, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050.

Conclusion

L'adaptation sera donc le maître mot face à ces évolutions climatiques avec des conséquences importantes et inquiétantes dans certains domaines : santé, agriculture... L'objectif devrait être de limiter au maximum ce réchauffement, mais il semble malheureusement perdu de vue par bon nombre de dirigeants de grandes puissances.

8/ Fermeture du réseau cuivre ORANGE

8/ Fermeture du réseau cuivre ORANGE

Le réseau cuivre ORANGE sera totalement fermé à l'horizon 2030, ce qui implique une migration des usagers vers des nouvelles technologies telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit et le satellite.

Cette fermeture va se dérouler sur notre secteur par étapes de sept lots annuels de communes à partir de 2026.

ORANGE vient de nous informer que notre commune est inscrite dans le lot 5 avec une date de fermeture en 2029, ce qui laisse donc le temps aux personnes qui utilisent encore cette technologie d'étudier la solution de migration la mieux adaptée à leurs besoins.

